




SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 
ID : 063-256300187-20220707-B2022_07_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du
07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Lancement consultation Marché subséquent n° 1 (AC SBL-CAM)**

Délibération
n° B 2022-07-20

Monsieur le Président explique aux délégués que, dans le cadre des travaux d'assainissement devant être réalisés sur la commune de GERZAT, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 58 000 € HT.

Date de convocation :
28/06/2022

- **GERZAT – rue de Vichy : 190 m conduite + 7 branchements 58 000 € HT**

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de membres
présents : 9
Nombre de suffrages
exprimés : 9

Le bureau doit délibérer afin de valider le projet, d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-CAM et d'autoriser le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

DELIBERATION

VOTE :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

- Valide le projet relatif aux travaux AEP du marché subséquent n°1 (AC SBL-CAM)
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-CAM,
- Autorise le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
René LEMERLE

